

Délibération du conseil municipal
n° D50_2021
Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, se sont réunis, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2021

Présents : Mmes, MM., Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Nicolas CALATRAVA, Cécile CHAVAL, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE, Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna THEONON, Jean-Baptiste TOURET, Philippe TRONCIN

Absent excusé : M. Bertrand SEVESTRE, ayant donné procuration à Mme Cécile CHAVAL

Secrétaire de séance : Mme Cécile CHAVAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixée au code de l'urbanisme.

Le conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 153-30, L. 153-36 à L. 153-44, R. 151-1, R. 104-28 à R. 104-33, R. 151-1 à R. 151-53 et R. 152-1 à R. 153-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 mars 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté n°A56_2021 en date du 25 mai 2021 relatif au lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis et des PPA et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 16 septembre 2021,

Vu les mesures d'information et de publicité sur ce dossier ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 19 novembre 2021, les conclusions, le rapport et l'avis du commissaire enquêteur ;

Considérant que les demandes et suggestions du commissaire-enquêteur ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et qu'il y a lieu de modifier le projet pour les prendre en compte ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

1) DÉCIDE d'approuver le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Le dossier soumis à l'enquête prévoyait la création d'une zone Ndi destinée à recevoir une installation de stockage des déchets inertes. Dans son avis, la MRAE, a précisé que ce projet devait être soumis à une évaluation environnementale. Cette évaluation n'ayant pas été réalisée, le conseil municipal décide de retirer ce projet du dossier de modification soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le dossier de modification n°1, annexé à la présente délibération, comprend : la notice de présentation, le plan de zonage modifié, le règlement modifié.

2) DIT que le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de Châtillon-sur-Cluses aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

3) DIT que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que la mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) DIT que la présente délibération sera exécutoire 1 mois après sa transmission à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et l'accomplissement des formalités de publicité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de CHATILLON-SUR-CLUSES' around the top edge and '1300 (Haute-Savoie)' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword.

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Cyril CATHELIN